

rable ! mais n'usez pas de votre rigueur , je vous en conjure , envers un pécheur pénitent : *Ne derelinquas me , Domine Deus meus* (1) ; mais plutôt venez à mon secours , et puisque vous seul pouvez me retirer de l'abîme où je mes uis jeté , tendez-moi la main , ô mon Dieu ! *Intende in adjutorium meum , Domine Deus* (2) ; que je pleure à vos pieds , et que j'obtienne cette grâce avec laquelle je puisse me préserver du châtement réservé aux malheureuses victimes de leurs désordres , échapper à vos éternelles vengeances et aller jouir de la félicité. Ainsi soit-il.

(1) Ps. xxxvii , 22. — (2) Ibid. 23.



SERMON

SUR

L'ÉTERNITÉ DE L'ENFER.

Ibunt hi in supplicium æternum.

Ceux-ci iront à un supplice éternel. (*Math. xxv , 46.*)

L'ÉTERNITÉ des peines ; voilà le dogme le plus effrayant de la religion , celui qui irrite le plus ses adversaires , celui qu'ils s'efforcent par toutes sortes d'argumens de détruire , et , à les en croire , contre lequel le genre humain tout entier a intérêt de se soulever. Ils nous reprochent , quand nous l'annonçons , de représenter Dieu comme un tyran barbare et implacable qu'ils sont forcés de haïr et de blasphémer ; ils nous accusent nous-mêmes de fanatisme et de cruauté , nous qui leur épargnerions , s'il était en notre pouvoir , de si tristes et de si

terribles menaces. Cependant, mes Frères; pouvons-nous changer la justice de Dieu et la doctrine qu'il nous a lui-même enseignée? pouvons-nous dissimuler qu'il punit éternellement le péché? Pouvons-nous nous empêcher de vous en avertir, afin que vous ne vous précipitiez pas en aveugles dans un si épouvantable abîme? Or elle est incontestable, mes chers Auditeurs, cette vérité qui nous inspire de la crainte aussi bien qu'à vous; cette vérité que nous ne faisons point retentir de notre seule autorité du haut de cette chaire, mais que Dieu même publie par notre bouche, afin que vous ne puissiez pas un jour lui reprocher de vous avoir surpris et trompés, de vous avoir laissés dormir d'un sommeil léthargique et mortel pour vous réveiller au fond des abîmes, dans le sein des flammes. Elle est certaine cette vérité, et par conséquent nous devons non-seulement vous la rappeler, mais encore vous la prouver, afin que l'ignorance ne soit pas la cause de votre malheur. Mais comment en établirons-nous la preuve? le voici en deux mots, mes Frères, et ce sera tout le plan de cette instruction. Il est

certain que Dieu punit éternellement le péché, car cette vérité se fonde sur le concours de toutes les autorités qui peuvent former une démonstration complète et une preuve certaine; premier point. Tous les argumens que les incrédules opposent à cette vérité sont nuls et absolument incapables de la détruire, ni même de l'ébranler; second point. *Ave, Maria.*

PREMIER POINT.

Si, pour établir le dogme dont il s'agit de vous convaincre, mes Frères, nous ne vous parlons point de raisonnement, mais seulement d'autorité, veuillez en comprendre la raison: l'éternité des peines est une loi, les lois sont des faits; et les faits se prouvent non par des argumens, mais par des témoignages. Je ne m'étendrai pas en spéculations pour vous prouver qu'il en doit être ainsi; mais je vous citerai le témoignage des législateurs, c'est-à-dire le texte même de la loi, le témoignage des magistrats qui en font l'application, celui des jurisconsultes qui l'interprètent, celui des philosophes et des sages qui l'ont étudiée et qui

la connaissent, enfin celui des peuples chez qui elle est en vigueur. Toutes ces autorités réunies attestent que cette loi existe : qui pourrait, sans folie, révoquer en doute son existence? Lors donc qu'il s'agit d'une loi de Dieu, je dois apporter premièrement le témoignage du législateur même, secondement le témoignage des ministres sacrés et des sages qui ont approfondi la loi divine, troisièmement le témoignage du genre humain au milieu duquel cette loi est promulguée. Eh bien! je prétends démontrer que toutes les autorités divines et humaines, celles que je viens d'indiquer et plusieurs autres encore, se réunissent pour établir incontestablement ce dogme sacré et terrible de l'éternité des peines. Qui que vous soyez, mes chers Auditeurs, chrétiens enfans de l'Eglise catholique, ou disciples d'un de ces sectaires qui ont fondé des Eglises hors de la véritable, juifs, musulmans, païens, ou même ne fussiez-vous rien de tout cela, vous êtes du moins des hommes, des êtres doués de raison; vous serez donc forcés de vous soumettre aux autorités que je vais apporter.

Et d'abord, êtes-vous chrétiens? Jésus-Christ, dans ce cas, est votre Dieu et votre législateur suprême : écoutez - le donc, mes Frères; il vous transporte en esprit au jour du jugement dernier, il s'y assied sur le trône de sa justice, il vous apprend quelles paroles il prononcera. Se tournant vers ceux qui seront à sa gauche, il leur dira : Retirez-vous de moi, maudits, allez au feu éternel : *Discedite à me, maledicti, in ignem æternum* (1). Quoi de plus clair et de plus précis que ces paroles? Mais, pour en sentir toute la force, il faut considérer premièrement quel est celui qui les prononce; c'est le Verbe incarné, c'est la Vérité essentielle, celui qui disait : *Ego sum veritas* (2). Comment donc douter que les paroles prononcées par une telle bouche ne soient exactement vraies, et que par conséquent il ne s'agisse d'un feu éternel? Considérez secondement en quelle qualité parle ce Fils de Dieu; c'est en qualité de Juge suprême des vivans et des morts, au milieu de ces grandes assises du genre humain, ou plutôt

(1) Matth. xxv, 41. — (2) Joan. xiv, 6,

du ciel et de la terre réunis pour assister à l'arrêt qu'il va prononcer. Or, je vous le demande; si un juge de la terre, prononçant un arrêt de mort, a soin de se servir des expressions les plus claires et les plus précises; comment soupçonnera-t-on d'hyperbole et d'exagération ce Juge si saint, ce divin Juge, dans une circonstance si solennelle? Troisièmement, quel est le moment où il tient ce langage? c'est le moment où le temps vient de finir, car un ange vient de faire retentir ces paroles sous la voûte des cieux: Il n'y a plus de temps: *Tempus non erit amplius* (1). Tout est rentré dans un ordre de choses où il ne reste plus que l'invariable éternité, qui durera autant que Dieu même. Si donc, au moment où il n'y a plus de temps, où la scène du monde est close, où il ne s'agit plus de menaces ni d'avertissemens; si, lorsque l'homme a perdu sa liberté, et qu'il n'a plus à attendre que la récompense et le châtement de ses œuvres; si, dis-je, le Juge suprême prononce l'arrêt d'une peine éternelle, il est impossible de

(1) Apoc. x, 6.

donner à ses paroles un autre sens, impossible d'admettre un autre supplice que celui d'un feu éternel.

Cependant il ajoute, et je vous le ferai remarquer pour exclure toute espèce de doute, il ajoute que ce supplice aura la même durée que celui de Satan: *Qui paratus est diabolo et angelis ejus* (1). Or, qui croira que les démons soient jamais délivrés des peines qui leur sont préparées? Il nous apprend encore que ce supplice durera aussi long-temps que le bonheur des justes: *Justi autem in vitam æternam* (2). Et comme il est certain que c'est une récompense éternelle que le souverain Juge accordera à ses élus, il n'est pas moins indubitable que ce ne soit à un châtement éternel qu'il condamne ses ennemis. Ce qui est étonnant toutefois, c'est qu'après avoir parlé si clairement, il épuise toutes les formes du langage pour ne laisser aucun doute sur la force de cette sentence; ainsi il appelle lui-même l'enfer une gehenne de feu inextinguible: *Gehennam ignis inextinguibilis* (3). Et, chose plus

(1) Matth. xxv, 41. — (2) Ibid. 46. — (3) Marc. ix, 44.

remarquable encore, comme si ce mot *inextinguible* n'était pas assez clair pour faire comprendre que ce feu sera éternel, il ajoute ces effroyables paroles : Où leur feu ne s'éteindra point, où leur ver ne mourra point : *Ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur* (1); de manière que six versets entiers de l'Évangile sont employés à répéter et à développer cette épouvantable sentence : *Ubi vermis eorum non moritur, et ignis non extinguitur*. Et de peur que vous n'alliez répondre que les feux de l'enfer sont éternels, mais que le réprouvé pourrait bien n'être pas condamné à en subir éternellement les ardeurs, Jésus-Christ dit encore, en parlant des pécheurs endurcis, qu'ils sont coupables d'un délit éternel : *Reus erit æterni delicti* (2); qu'ils n'obtiendront la rémission ni dans le siècle présent ni dans le siècle futur : *Non remittetur ei neque in hoc seculo neque in futuro* (3). Quand donc ce malheureux obtiendra-t-il sa grâce, si elle lui est refusée pour le présent et pour l'avenir? Je m'arrête à ces té-

(1) Marc. ix, 45. — (2) Marc. iii, 29. — (3) Matth. xii, 32.

moignages tirés du Nouveau-Testament, quoique j'en pusse trouver d'innombrables dans les écrits des Apôtres et les révélations de saint Jean. J'ajoute seulement que tout l'Ancien-Testament est, à cet égard, d'accord avec le Nouveau. Les pécheurs, dit David, s'élèveront comme une moisson que la main du Seigneur jettera dans une fournaise ardente, et que le feu dévorera (1). J'entends Isaïe s'écrier : Qui de vous pourra habiter dans les brasiers de ce feu éternel? *Quis poterit habitare de vobis cum igne devorante* (2)? Jérémie, Daniel et tous les prophètes tiennent le même langage. Tel est le concours des témoignages de l'Ancien et du Nouveau-Testament pour établir cette vérité.

Mais êtes-vous enfans de l'Eglise? ah! écoutez. Il n'est pas un saint Père qui n'établisse en cent endroits ce dogme, dans les termes les plus évidens. Je ne les citerai pas tous sans doute, j'en prends seulement quelques-uns. L'enfer, selon saint Justin, est un supplice qui durera pendant des siècles infinis; selon saint Irénée, c'est une peine non temporelle, mais éternelle; selon

(1) Psal. xx, 10. — (2) Isa. xxxiii, 14.

saint Cyprien, une *gehenn*e toujours ardente; selon Minutius Felix, un tourment qui n'aura ni bornes ni mesures; selon saint Grégoire de Nazianze, une immortalité de souffrances; selon saint Grégoire de Nysse, une désolation sans fin et sans adoucissement; selon saint Augustin et saint Jérôme, une perte éternelle, une mort éternelle, *perire perpetuò, interitum sempiternum*; tous, encore une fois, parlent de même; et pour donner plus de poids à cette autorité de la tradition, les conciles ont tous lancé leurs anathèmes contre les esprits téméraires qui ont voulu porter atteinte à cette vérité. Voilà donc toute cette Eglise sainte, fondée sur Pierre par Jésus-Christ, qui proclame unanimement cette doctrine que des insensés voudraient faire regarder non me une invention des hommes.

Y aurait-il parmi ceux qui m'écoutent quelque membre de l'une de ces sectes fondées, il y a quelques siècles, par des hommes qui se sont séparés de la véritable Eglise? eh bien! qu'il sache que, dans ces sectes mêmes, ce dogme a été maintenu au milieu des ruines de tant d'autres vérités reconnues dans l'E-

glise catholique, que ces hommes téméraires osèrent abandonner. Ce qui est étrange et digne de remarque, c'est que, trouvant deux genres de peines établies dans l'Eglise catholique, des peines temporelles pour les fautes vénielles et légères, et des peines éternelles pour les fautes graves et mortelles, ils ont rejeté les peines temporelles comme indignes de la sagesse de Dieu, et ont conservé la croyance des éternelles comme plus conformes à la raison. Quelle est donc cette raison de nos jours qui est en contradiction avec celle de tous les temps et de tous les lieux?

Mais je dis plus encore : fussiez-vous juif, musulman, païen, vous trouveriez encore votre condamnation dans les doctrines mêmes que vous êtes forcé de respecter à tous ces titres. Ainsi celui qui fait profession de croire à la révélation de Moïse et aux autres livres de l'Ancien-Testament, est obligé de convenir de l'éternité des peines; puisque ces livres, comme nous l'avons fait voir, sont d'accord sur ce point avec le Nouveau-Testament. L'Alcoran lui-même enseigne aussi des peines qui ne finiront jamais

dans le monde à venir. Nous trouvons partout, partout sans exception, ce dogme invariable de l'éternité des supplices, au milieu même du délire des croyances insensées du paganisme. Eh! qui n'a point vu dans toutes les mythologies ce fleuve de feu nommé Phlégéon, l'Achéron ou le Styx; et ces campagnes où ceux qui étaient souillés des plus légères fautes étaient en proie à la tristesse et aux ennuis, buvaient ensuite les eaux du Léthé, oubliaient le passé et revenaient à la lumière? voilà notre purgatoire. Qui n'a pas été frappé d'y voir ce Tartare où les grands coupables étaient livrés aux furies, pour ne revoir jamais la clarté du jour? voilà évidemment l'enfer. Dieu donc, qui a permis que tant d'erreurs se répandissent sur la face de la terre, que l'on dénaturât ses attributs mêmes, et que l'on adorât à sa place de viles idoles, n'a jamais souffert que le dogme de l'éternité des peines fût méconnu; parce qu'il était le seul frein des passions, et que, s'il eût été une fois brisé, le désordre aurait été sans remède dans l'univers. O vous dont l'incrédulité peut-être se rit de ce dogme que nous vous annonçons! considérez, je

vous en prie, que toutes les religions de l'univers sont unanimes, et que par conséquent toutes les autorités que l'on a toujours nommées divines sont d'accord sur une vérité qu'il était si peu naturel que les hommes imaginassent s'ils ne l'avaient reçue de Dieu même.

Je poursuis. Se trouverait-il parmi vous de ces hommes qui ont rompu tout commerce avec le Ciel? Eh bien! leur dirai-je, vous avez contre vous le genre humain tout entier: cherchez dans l'étendue des siècles, cherchez dans tout le monde connu un seul hameau, une seule bourgade où l'on n'ait pas professé cette terrible éternité des peines, et j'avouerai que tout ce que j'ai avancé n'est qu'une erreur. Nos philosophes modernes reconnaissent eux-mêmes et ont formellement énoncé dans leurs livres que du temps de Moïse les Hébreux, et dans les temps subséquens les Chaldéens, les Assyriens, les Egyptiens croyaient à des peines éternelles.

Le poète et le philosophe de Ferney le dit en propres termes: « Depuis ce temps nous trouvons les mêmes croyances chez les Grecs, chez les Romains, en un mot chez

toutes les nations de la terre. » Mais, dira-t-on, c'est là une invention humaine. Ah ! mes Frères, ne devenons pas insensés. L'homme n'invente pas l'infini, il n'invente pas une éternité de supplices contre lui-même. Et qui donc sera l'auteur de cette invention étrange ? Les rois, dira-t-on. Lisez les poètes du paganisme, et vous verrez que presque tous les réprouvés qu'ils citent avaient été rois : les Sisyphes, les Tantales, les Ixions, les Danaïdes, et tant d'autres. Ce ne sont donc pas eux qui ont inventé cet enfer contre eux-mêmes. D'ailleurs, si réellement c'eût été une invention humaine, elle aurait commencé dans un lieu quelconque, on ne la trouverait pas simultanément chez tous les peuples. Des extrémités de l'orient à celles de l'occident l'intervalle est immense ; de grandes et vastes mers séparent les Indes orientales des Indes occidentales. Combien d'îles éloignées et inconnues qui, à leur découverte, ont été trouvées professant le même dogme ! Comment cette invention se serait-elle communiquée, comme en un clin d'œil, d'une extrémité du monde à l'autre ? Comment les peuples les plus sauvages

qui vivent comme de vils troupeaux, comment ces hommes si abrutis sont-ils persuadés comme nous qu'il y a des peines éternelles ? Ils ignorent nos arts, nos sciences et tout ce que l'esprit humain a acquis de connaissances ; comment donc sont-ils, ainsi que nous, pénétrés de la crainte d'un enfer éternel ? Oui, ce témoignage du genre humain doit couvrir de confusion les enfans de l'Eglise qui affectent de douter d'une vérité si universellement reconnue.

Mais, me direz-vous encore, dois-je en croire une multitude insensée ? Eh bien ! tous les sages, tous les philosophes sont contre vous. Je pourrais d'abord vous dire : quels philosophes que ces grands génies du christianisme, les Justins, les Cypriens, et cet Augustin, le génie le plus profond et le plus élevé qui fut jamais ! quels philosophes que les Arnobes, les Lactances, les Tertulliens ! tous cependant ont cru, ont enseigné cette éternité des peines. Mais peut-être ne voulez-vous que des noms profanes. Eh bien ! les plus anciens philosophes de l'antiquité furent les poètes ; or tous ont enseigné et décrit le Tartare et les enfers : Orphée, Musée,

Linus, Hésiode, Homère, Virgile, Ovide, Horace. Et qui ne se rappelle ces vers du poète romain que nous avons étudié dans notre enfance?

..... Sedet æternùmque sedebit
Infelix Theseus.

Voilà un réprouvé cloué pour une éternité sur un siège de douleurs dont il est condamné à ne se relever jamais. Voyez encore Prométhée attaché sur son rocher immortel, livré à la fureur d'un vautour qui dévore à jamais ses entrailles renaissantes :

Immortale jecur tundens secundaque pœnis
Viscera.

Encore une fois, tous les sages de l'antiquité rendent témoignage à ce dogme que vous osez rejeter.

Me direz-vous que ce sont là des exagérations poétiques? Eh bien! écoutez la doctrine du divin Platon, car ainsi l'ont nommé les anciens : il dit expressément que les hommes, après la mort, comparaissent au tribunal du Juge suprême; qu'en exécution de sa sentence, les uns sont jetés dans un fleuve de feu où, après avoir expié pendant quelque temps leurs faiblesses, ils sont

poussés par les flots vers le rivage et rendus ainsi à la vie. Les autres qu'il appelle pécheurs inguérissables sont, en punition de leurs crimes, précipités dans le Tartare d'où ils ne sortiront jamais. Et ce philosophe fameux qui nous parle ainsi dans son Phédon, quelle idée nous donne-t-il, dans son Gorgias, des supplices que ces grands coupables endurent? « Ce sont, dit-il, des peines excessives, horribles, accompagnées d'un comble de douleur; » et il ajoute, afin qu'on ne le soupçonne pas de suivre des opinions vulgaires, qu'après y avoir mûrement réfléchi, il n'avait rien trouvé qui fût plus conforme à la raison, à la sagesse, à la vérité que cette doctrine. Et d'insensés et ignorans disciples de la philosophie moderne oseront se rire, comme d'une folie, de cette doctrine respectée, proclamée même par l'oracle de la philosophie ancienne! O incroyables! vous vous riez pendant la vie de l'éternité des supplices qui vous attendent; mais, à l'heure de la mort, vos railleries se changeront en troubles et en angoisses. C'est ce même Platon qui vous en assure au premier livre de sa République : « Oui, dit-il

en parlant du méchant et de l'incrédule, lorsqu'il voit de plus près cette vie qui doit suivre, alors il se représente ces choses plus vivement à l'esprit, et se demande à lui-même quel mal il a fait; s'il se reconnaît coupable, les remords de sa conscience ne lui laissent aucun repos, son sommeil est agité, il se réveille en sursaut, sa vie n'est plus qu'un continuel désespoir. »

Quelle folie donc de s'imaginer que c'est le christianisme tout seul qui a introduit la connaissance de cette vérité parmi les hommes, et cette terreur dans les consciences! Il n'y a, parmi les philosophes du paganisme, que le fondateur de l'école la plus insensée et la plus corrompue qui ait entrepris, en enseignant l'athéisme, de nier l'éternité des peines de l'enfer. Lucrèce, l'un des plus dissolus de tous les hommes, avoue que son maître Epicure a fait de vains efforts pour étouffer le sentiment de cette terreur universelle; et je veux vous rappeler ses propres paroles, vous verrez comme il gémissait lui-même sous le poids de cette crainte, et quels vains efforts il fit pour la secouer. « Il n'y a plus de repos, dit-il, il est impossible

de dormir tranquille: pourquoi? parce qu'on est forcé de craindre après la vie des tourmens éternels, et qu'aucun mortel ne peut être heureux avec la crainte de ces peines. » Et ensuite avec une espèce de rage il s'écrie: « Il faut à tout prix arracher cette crainte du cœur des hommes, et la bannir à jamais de l'univers; car elle trouble toute la paix du genre humain, elle ne permet de goûter aucune sécurité, aucune joie, aucun plaisir. »

Ainsi les plus impies d'entre les païens ne purent jamais se rassurer contre les terreurs de l'avenir: et vous qui avez de l'existence d'un enfer des preuves bien plus nombreuses et plus frappantes, vous affronteriez de sang-froid cette mort dont les suites sont si effrayantes! vous oseriez courir les risques de cette horrible éternité!

Il ne me reste plus qu'à ajouter un mot sur les philosophes incroyables du dernier siècle. Ils étaient incontestablement éclairés: eh bien! pas un d'eux n'a pu se rassurer contre l'effroi que lui causait l'enfer. Ce patriarche de la philosophie, ce philosophe de Ferney n'a-t-il pas avoué mille fois qu'il tremblait en pensant au supplice de l'enfer? Un de ses